



COMPTE RENDU DES CTL du 8 et 17 octobre 2018

Les Organisations syndicales ayant voté contre à l'unanimité sur deux points de l'ordre du jour à savoir l'extension de l'accueil personnalisé sur rendez vous notamment dans les SIE et services fonciers et le transfert du contrôle sur pièces initiative (CSPI) des SIP vers les PCRPs, le CTL a été reconvoqué le 17 octobre 2018.

S'agissant de l'accueil personnalisé sur rendez vous, la DDFIP a décidé d'étendre ces modalités de réception existantes dans les SIP aux SIE et aux services fonciers (PELP-PTGC). Ces structures ne reçoivent pas de volumes conséquents de public comme les SIP. L'extension de ce dispositif n'a pas beaucoup d'intérêt car dans les faits, des rendez-vous étaient déjà pris par les collègues. Des plages de réception ont été arrêtées pour chaque service.

Suite à une demande de FO-DGFIP 42, l'administration a confirmé que l'agent, lors du contre-appel, puisse convenir avec le contribuable d'une autre date de rendez-vous. Les plages de rendez-vous pourront par ailleurs évoluer si nécessaire. Vos élus FO se sont donc abstenus lors du vote.

Le transfert de la totalité du CSPI effectué par les SIP vers les PCRPs en 2019 a pour objectif d'accroître le nombre de contrôles. Ceux-ci sont en forte diminution en raison principalement des suppressions d'emplois dans les SIP. **Cette nouvelle tâche pour les PCRPs aura pour conséquence une baisse qualitative et quantitative des autres missions de ces pôles étant donné que ce dispositif ne s'accompagnera d'aucun transfert d'emplois pour l'instant.**

La cause de la diminution du CSPI n'est à rechercher que dans les suppressions successives d'emplois et transférer cette mission d'un service à un autre ne résoudra pas le problème ! En conséquence, **vos élus FO se sont prononcés contre ce projet.** Toutefois, nous avons obtenu la

mise en place d'un protocole définissant les missions et les liaisons des PCRPs avec les autres services.

Outre la consultation organisée sur les horaires variables sur les sites de Charcot et Convention (plages 7H -18H30), l'ordre du jour comprenait l'examen des ponts naturels. En 2019, il y aura **deux ponts naturels : 31 mai et 16 août.**

Fermeture de postes comptables : M OZIOL a été officiellement averti du **refus du ministre de fermer les Trésoreries de Renaison et de Bourg-Argental.** Dès lors, ces deux postes conservent le recouvrement de l'impôt.

Comme quoi la mobilisation peut payer !

M Oziol nous a confirmé par ailleurs ne pas réfléchir pour l'instant sur les restructurations à programmer pour le 1^{er} janvier 2020. Cela s'explique par l'absence temporaire de directeur dans la Loire et les réflexions en cours suite au discours de M Darmanin du 11 juillet 2018.

Le ministre a en effet demandé au Directeur Général de réfléchir sur une géographie « revisitée » de nos services tenant compte des zones péri-urbaines et rurales mais aussi de la redéfinition du back et front-office ainsi que des bassins de vie.